

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI VINGT-DEUX SEPTEMBRE 2025

N° d'ordre : 2025-05



PROCÈS VERBAL SOMMAIRE **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 22/09/2025

Présents :

M. PROUST : **Président;**

M. ANGELRAS, M. BEAUME, M. CAMPELLO, M. CHAILAN, M. DURAND-COUTELLE, M. FABREGOUL, M. GADILLE, M. GREGOIRE, M. NICOLAS, Mme REY-DESCHAMPS excepté de la Q. N°91 à la Q. N°95 inclus, M. VALADE, M. VALADIER, M. VERDIER : **Vice-Présidents;**

Mme BERGOGNE, M. BERTIER, M. BOLLEGUE, Mme COMPEYRON, Mme DE GIRARDI excepté à la Q. N°58 et de la Q. N°115 à la Q. N°119 inclus, M. DE GONZAGA, M. DESCLOUX, M. DUPRET, M. GAILLARD excepté de la Q. N°91 à la Q. N°121 inclus, Mme GIANNACCINI, M. LEROI, M. MALAVAL, M. MARCOS, M. MARQUET excepté de la Q. N°51 à la Q. N°53 inclus, M. MAZAUDIER, M. PLANES, M. PLANTIER, Mme POIGNET-SENGER, M. PREVOTEAU, Mme RAINVILLE excepté à la Q. N°102, M. TIBERINO excepté de la Q. N°104 à la Q. N°121 inclus, M. TIXADOR, Mme TUDELA, M. VOLEON, Mme WOLBER : **Membres du Bureau;**

Mme ACHKAR, Mme AJMO-BOOT excepté de la Q. N°1 à la Q. N°4 inclus, Mme ARCHIMBAUD, Mme BARBUSSE, M. BASTID, M. BELHAJ, M. BERKANI excepté de la Q. N°2 à la Q. N°4 inclus, Mme BOISSIERE excepté de la Q. N°91 à la Q. N°95 inclus, M. BOUGET, Mme BOURGADE, Mme GIBON excepté de la Q. N°95 à la Q. N°121 inclus, M. CARRIÈRE, Mme CHELVI-SENDIN excepté de la Q. N°96 à la Q. N°121 inclus, M. COURDIL, M. DETREZ, M. DOUAIS, M. ESCOJIDO, Mme FAYET, M. FERRIER, Mme GARDET, Mme GIACOMETTI, M. GOURDEL, M. JACOB, Mme JOUVE-SAMMUT exceptée de la Q. N°1 à la Q. N°2 inclus, Mme LIMONES, Mme MAY, Mme MENUT, Mme NICOLAS, Mme ORLAY-MOUREAU excepté de la Q. N°65 à la Q. N°121 inclus, M. PASTOR, M. PIO, M. PROCIDA excepté de la Q. N°73 à la Q. N°121 inclus, M. RODRIGUEZ excepté de la Q. N°76 à la Q. N°121 inclus, Mme ROULLE, Mme ROUVERAND, M. ROUX, Mme SARTRE excepté de la Q. N°1 à la Q. N°16 inclus, M. SCHIEVEN, Mme TOURNIER BARNIER, Mme TRONC, Mme VENTURINI excepté de la Q. N°65 à la Q. N°121 inclus: **Conseillers Communautaires;**

Absents excusés :

M. ARTAL (donne pouvoir à M. VOLEON), M. BONNE (donne pouvoir à Mme ROULLE), M. CHABERT (donne pouvoir à M. DE GONZAGA), M. CONTASTIN (donne pouvoir à Mme TUDELA), M. FOURNIER (donne pouvoir à M. VALADE), M. GILLI (donne pouvoir à Mme ARCHIMBAUD), M. GRANAT (donne pouvoir à M. PREVOTEAU), M. GRANCHI (donne pouvoir à M. DESCLOUX), Mme GUERIN-GRAIL (donne pouvoir à Mme ROUVERAND), M. HAMARD (donne pouvoir à M. VERDIER), M. LACHAUD (donne pouvoir à M. ROUX), Mme LEBLOND (donne pouvoir à M. PIO), M. POUDEVIGNE (donne pouvoir à Mme POIGNET-SENGER), Mme PROHIN (donne pouvoir à M. DOUAIS), Mme RICHARD (donne pouvoir à M. VALADIER), M. SEGUELA (donne pouvoir à M. GAILLARD de la Q. N°1 à la Q. N°90 inclus) et (absent excusé de la Q. N°91 à la Q. N°121 inclus, M. TOUZELLIER (donne pouvoir à M. PROUST), Mme AJMO-BOOT (absente excusée) de la Q. N°1 à la Q. N°4 inclus, Mme SARTRE (absente excusée) de la Q. N°1 à la Q. N°16 inclus, M. BERKANI (absent excusé) de la Q. N°2 à la Q. N°4 inclus, Mme JOUVE-SAMMUT (donne pouvoir à M. PLANTIER) de la Q. N°1 à la Q. N°2 inclus, M. MARQUET (absent excusé) de la Q. N°51 à la Q. N°53 inclus, Mme DE GIRARDI (absente excusée) de la Q. N°58 et de la Q. N°115 à la Q. N°119 inclus, Mme ORLAY-MOUREAU (donne pouvoir à Mme JOUVE-SAMMUT) de la Q. N°65 à la Q. N°121 inclus, Mme VENTURINI (donne pouvoir à M. GOURDEL) de la Q. N°65 à la Q. N°121 inclus, M. PROCIDA (absent excusé) de la Q. N°73 à la Q. N°121 inclus, M. RODRIGUEZ excepté de la Q. N°76 à la Q. N°121 inclus, Mme BOISSIERE (absente excusée) de la Q. N°91 à la Q. N°95 inclus, M. GAILLARD (absent excusé) de la Q. N°91 à la Q. N°121 inclus, Mme REY-DESCHAMPS (absente excusée) de la Q. N°91 à la Q. N°95 inclus, Mme GIBON (donne pouvoir à Mme MAY) de la Q. N°95 à la Q. N°121 inclus, Mme CHELVI-SENDIN (donne pouvoir à Mme BARBUSSE) de la Q. N°96 à la Q. N°121 inclus, Mme RAINVILLE (absente excusée) à la Q. N°102, M. TIBERINO (absent excusé) de la Q. N°104 à la Q. N°121 inclus, M. CLEMENT (absent excusé), M. FLANDIN (absent excusé), Mme GARDEUR (absente excusée), Mme LECOQ (absente excusée), Mme SOLANA (absente excusée), M. TAULELLE (absent excusé), M. VINCENT (absent excusé)

Assistaient à la séance :

M. BAUMELOU, Directeur de Cabinet
Mme SALELLES, Cheffe de Cabinet
M. LHEUREUX, Directeur Général des Services de Nîmes Métropole
M.LICOUR, Directeur Général Adjoint – Direction Générale Adjointe secrétariat général, culture et politique de la ville
M. GIRARD CAMBON, Directeur Général Adjoint – Direction Générale Adjointe des
M. DUCHENNE, Directeur Délégué - Direction Générale Adjointe environnement et mobilité
M. LEFEBVRE, Directeur Délégué - Direction Déléguée Attractivité du Territoire
Mme FLEURY, Directrice Déléguée – Direction Déléguée contrôle de gestion
M. VAUTIER, Directeur Délégué – Direction Déléguée cycle de l'eau et urbanisme
M. JULIEN, Directeur de la Communication
Mme ROUSSEL, Directrice des ressources humaines
Mme AMBROSINO, Directrice administration générale
M.CHARMIN, Chef du service exploitation et relations usagers
M.MOH, Chef du service prévention et valorisation
Mme LOUIS, Chef du service gestion financière, budgétaire et comptable
Mme RAYNAUD, Chef de Service ZAE
M. MANGIAVILLANO, Chef de service- Pôle Aéroport
Mme BIGAY-AURIAC, Chargée de mission PAT
M. ROUSSEL, Chargé de communication
Mme VOLLENWEIDER, Chef du Service assemblées communautaires
Mme CHANTRIER, Gestionnaire des assemblées communautaires
Mme YVRARD, Gestionnaire des assemblées communautaires
M.QUIN Vincent, service gestion administrative et logistique
M. BRANCOURT : Collaborateur du groupe IEC
M. STEVANT : Collaborateur du groupe UPDT
Mme TIXADOR : Collaborateur du groupe EPNM



PROCÈS VERBAL SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 22/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi vingt-deux septembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole s'est réuni dans ses locaux, immeuble le Colisée à Nîmes, régulièrement convoqué le mardi seize septembre, sous la présidence de Monsieur Franck PROUST, Président.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver le Procès-verbal Sommaire de la séance du **23 juin 2025**. Le procès-verbal est approuvé à l'**unanimité**.

Abstention du groupe Rassemblement National.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

DEVELOPPEMENT-ECONOMIQUE :

Les délibérations 60-61-62-63, ayant traités à la zone d'activité, seront rapportées par M. Jean-Christophe GREGOIRE.

La délibération 66 ayant pour titre : Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Eurobiomed est RETIRÉE.

Le dossier est en cours de finalisation.

Vous trouverez sur vos tables la délibération 68 ayant pour titre : « Actiparc MITRA à GARONS et SAINT GILLES. Compte rendu annuel à la collectivité de la société SAT, concessionnaire arrêté au 31/12/2024 ». Cette délibération doit faire l'objet d'une prise d'acte, son article unique est modifié.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

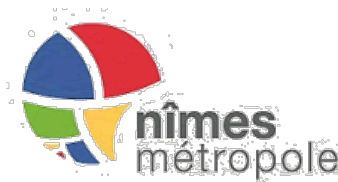
Modification de rapporteur : En l'absence de M. Jean-Jacques GRANAT, la délibération n°77 sera rapportée par M. DESCLOUX.

CYCLES DE L'EAU

La délibération n°101 ayant pour objet la prise d'acte du compte-rendu annuel sur les missions confiées à la SPL AGATE pour l'aménagement aval du Cadereau d'Uzès et du Vistre de la Fontaine est modifiée : les articles 2 et 3 sont supprimés car sans objet.

ENVIRONNEMENT

La délibération n°117 concernant la convention de partenariat avec l'association Lulu Zed est RETIRÉE. Elle sera présentée au prochain, le dossier est en cours de finalisation.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE a délibéré sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR

N °	TITRE DE LA QUESTION
<i>Finances</i>	
001	Dotation de solidarité communautaire 2025 : Détermination de l'enveloppe globale et répartition en faveur des 39 communes membres RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme COMPEYRON Sylvie, Mme GARDET Laurence UNANIMITE
002	Décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget Principal RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry CONTRE : Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. PROCIDA Thierry MAJORITE

Extrait des discussions sur l'ensemble des délibérations Finances :

Mme FAYET (Groupe GUCE) souhaite faire part de l'inquiétude du groupe GUCE en ce qui concerne l'endettement de la collectivité. Nîmes Métropole a récemment communiqué un endettement de 480 millions € et au cours des dossiers on voit des recours à de nouveaux emprunts dont tous ne sont pas compensés par l'annulation d'autres. Elle fait remarquer que la tentation peut être grande en cette fin de mandat de faire appel à des emprunts pour accélérer des travaux, des achats et cette présentation en fin de mandat laisse craindre une dégradation de la situation financière.

Mme FAYET fait remarquer au Président qu'il avait dénoncé cette tactique, cette façon de procéder, lors de la gestion précédente, le groupe GUCE l'avait également pointée du doigt, le groupe le fait pareillement, aujourd'hui, compte-tenu du risque et d'une tactique qui nous paraît similaire à celle qui avait été dénoncée.

M. BEAUME (Groupe UPDT) répond qu'il y aura une très légère augmentation d'emprunts qui a, d'ailleurs, été signalée, une vingtaine de millions sont prévisibles sur le budget à venir. Il rappelle qu'au mandat précédent, il y avait eu sur les 18 derniers mois, une augmentation de 180 millions d'emprunts. Il fait remarquer que sur ce mandat on reste dans une marge très raisonnable et que depuis, nos ressources ont quand même augmenté. Il précise qu'il pense que nous ne dépasserons les 9 années de remboursement et que Nîmes Métropole sera plutôt en dessous.

M. PROUST (Président) ajoute que ce n'est pas dans l'ADN de la « maison » d'annoncer des chiffres qui ne sont pas maintenus. Nîmes Métropole rembourse chaque année autour de 30 millions d'euros d'emprunt et il assure, aujourd'hui, qu'à fin 2025 le capital restant dû sera de 480 millions d'euros comme annoncé. La situation est sous contrôle et bien sous contrôle par rapport à ce que l'on avait pu vivre précédemment. C'est d'autant plus important par rapport aux prestations de la Banque Européenne d'Investissement qui oblige l'Agglomération à tenir ce cap en dessous des 10 années, nous sommes à un peu plus de 8, Nîmes Métropole a dans ses prévisions 2026-2027 cette philosophie.

003	Décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget annexe Collecte et Traitement des Déchets Ménagers RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
004	Décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget annexe Le Grand Cycle de l'Eau RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry, Mme MENUT Jo <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
005	Décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget annexe Transports RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BERKANI Abderzak, M. DETREZ Pierre-edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry, Mme MENUT Jo <i>CONTRE :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. GOURDEL Pascal Extrait des discussions :

	Mme ROUVERAND (Groupe Les Progressistes) expose qu'elle a été récemment sollicitée par un des concitoyens qui a demandé à être nommé : Monsieur AMRI. Il habite à Nîmes, il est en situation de handicap et il travaille au Conseil Départemental. Comme lui, d'autres usagers utilisent les services Handigo du réseau Tango, or depuis septembre 2024 de nombreux changements ont affectés la qualité de ce service si précieux pour ces personnes handicapées : retards, suppressions de trajets inexpliqués, remplacements intempestifs de personnel. Les services de Nîmes Métropole ont d'ailleurs reçu plusieurs lettres de réclamations qui vont dans ce sens. Elle a encore été sollicitée ce matin car le chauffeur n'est pas venu le chercher et c'est un collègue qui l'a aidé. Même chose, toujours ce matin, pour une usagère qui travaille à Caveirac. Les usagers ne comprennent pas pourquoi la Direction de Tango s'obstine à regrouper transport à la demande et transport de personnes handicapées, ce dernier étant tout à fait spécifique. Elle souhaite relayer son inquiétude, demande à ce qu'une réponse soit faite et surtout à ce que Nîmes Métropole s'assure que ce service à la personne handicapée revienne tel qu'il était quand il donnait entière satisfaction. M. CAMPELLO (Groupe UPDT) répond qu'effectivement, ce dossier est revenu. Il explique que des échanges ont eu lieu par mail mais les services essayent de le joindre depuis un moment pour affiner le travail avec Keolis mais ils n'arrivent plus à le joindre. Il faudrait le voir pour définir ses besoins et voir avec Keolis ce qu'il est possible de faire. Il demande à ce que ce Monsieur l'appelle sur son portable. Mme ROUVERAND : dit qu'elle donnera les coordonnées mais qu'elle est surprise de la réponse parce qu'elle a été sollicitée plusieurs fois. M. PROUST (Président) ajoute qu'il faut essayer de le contacter, quitte à se déplacer à son adresse. Il remercie Mme ROUVERAND d'avoir fait remonter cette information. MAJORITE
006	Décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget annexe Eau RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, M. BERKANI Abderzak, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry, Mme MENUT Jo CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
007	Décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget annexe Assainissement RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic ABSTENTIONS : M. BERKANI Abderzak, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry, Mme MENUT Jo CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, M. BASTID Christian UNANIMITE

008	Décision modificative n°1 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget annexe Aménagement numérique du territoire RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BERKANI Abderzak, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry, Mme MENUT Jo <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
009	Décision Modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2025 - Budget principal Aéroport RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BERKANI Abderzak, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry, Mme MENUT Jo <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
010	Budget annexe Grand Cycle de l'Eau - Modification de l'autorisation de programme « PAPI 3 ». RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BERKANI Abderzak, M. PASTOR Frédéric UNANIMITE
011	Budget Transports - Modification de l'autorisation de programme Aménagement réseaux bus RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BASTID Christian, Mme BERGOGNE Catherine, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. FABREGOUL Olivier, M. VALADE Daniel-Jean mandataire de M. FOURNIER Jean-Paul, M. VALADE Daniel-Jean UNANIMITE

012	Budget annexe Transports - Modification de l'autorisation de programme pour l'opération « Smart City » RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. RODRIGUEZ Yves UNANIMITE
013	Budget annexe Assainissement - Modification de l'autorisation de programme relative à la seconde tranche de la station de traitement des eaux usées de la commune de Garons. RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> Mme BERGOGNE Catherine, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
014	Budget Assainissement - Modification de l'autorisation de programme Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de la Haute-Braune Gajan. RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
015	Budget Principal Aéroport modification de l'autorisation de programme Séparation des réseaux RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BERKANI Abderzak, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry, Mme MENUT Jo <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. CARRIÈRE Emmanuel UNANIMITE
016	Budget Assainissement - Création d'une autorisation de programme - Construction de la station de traitement des eaux usées (STEU) du Buffalon (MANDUEL) et des réseaux de transferts associés - PHASE 1 RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry

	<i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote : Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. FERRIER Bruno, M. RODRIGUEZ Yves</i> UNANIMITE
017	Budget Principal - Reprise totale sur provision pour garanties d'emprunts RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> Mme BOISSIERE Monique <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
018	Avance de trésorerie au Budget Annexe Aéroport RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote : Mme BARBUSSE Marie-chantal</i> UNANIMITE
019	Prescription et reversement d'une retenue de garantie pour le marché M180196 - Budget Eau RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote : M. BASTID Christian, Mme CHELVI-SENDIN Maud</i> UNANIMITE
020	Prescription et reversement d'une retenue de garantie pour le marché 150224 - Budget Assainissement RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote : Mme NICOLAS Helene, Mme SARTRE Huguette</i> UNANIMITE

021	Déficit de caisse de la régie « Aire d'accueil des gens du voyage » de Saint Césaire RAPPORTEUR : M. Beaume Frederic <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme GIBON Amelie, Mme CHELVI-SENDIN Maud UNANIMITE
<i>Fonds de Concours</i>	
022	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bernis pour la création d'une aire de loisirs RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BASTID Christian, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme FAYET Sylvette, Mme ROULLE Sophie UNANIMITE
023	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bezouze pour la création d'une aire de psychomotricité et motricité pour les enfants de 2 à 6 ans RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. RODRIGUEZ Yves UNANIMITE
024	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Langlade pour la réalisation d'un pumtrack au complexe sportif des Lauzières RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme AJMO-BOOT Sylvie, M. BOLLEGUE Jacques, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme TUDELA Dominique mandataire de M. CONTASTIN Christophe, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy UNANIMITE

025	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Marguerittes pour la réalisation de l'éclairage du stade d'honneur de football RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme MENUT Jo UNANIMITE
026	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sainte-Anastasie pour l'aménagement d'une aire d'éveil sportif RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. CARRIÈRE Emmanuel, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. DOUAIS Xavier, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, Mme MAY Chantal, M. PIO Christophe, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme PROHIN Aurelie, Mme ROULLE Sophie, M. TIXADOR Gilles, Mme WOLBER Valentine UNANIMITE
027	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Caissargues pour la rénovation de la toiture du centre Saint-Exupéry RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, Mme ROUVERAND Valérie UNANIMITE
028	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Moulézan pour la restructuration d'une partie de l'école et de la Mairie RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. DOUAIS Xavier, Mme MENUT Jo, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme PROHIN Aurelie UNANIMITE

029	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Chaptes pour la rénovation énergétique du foyer Pierre Clavel RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. VERDIER Michel mandataire de M. HAMARD Michel, M. MAZAUDIER Jean-Claude, M. VERDIER Michel UNANIMITE
030	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Geniès-de-Malgoirès pour le remplacement de la chaudière de l'école RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud UNANIMITE
031	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Mamert-du-Gard pour la restructuration de l'école élémentaire et du restaurant scolaire RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. RODRIGUEZ Yves, Mme ROULLE Sophie UNANIMITE
032	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sernhac pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité de la Mairie RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme LIMONES Florence, Mme ORLAY-MOUREAU Dolores UNANIMITE

033	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Garons pour la modernisation du réseau d'éclairage public RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme ROULLE Sophie UNANIMITE
034	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Langlade pour la modernisation du réseau d'éclairage public RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud UNANIMITE
035	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Côme-et- Maruéjols pour la modernisation du réseau d'éclairage public RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme GIACOMETTI Corinne UNANIMITE
036	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Clarensac pour la mise en œuvre d'équipement de vidéoprotection RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud UNANIMITE

037	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Fons-Outre-Gardon pour la mise en œuvre d'équipement de vidéoprotection RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie CONTRE : Mme BERGOGNE Catherine <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme ORLAY-MOUREAU Dolores MAJORITE
038	Attribution d'un fonds de concours à la commune de La Rouvière pour la mise en œuvre d'équipement de vidéoprotection RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie CONTRE : Mme BERGOGNE Catherine <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme ORLAY-MOUREAU Dolores MAJORITE
039	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Langlade pour la mise en œuvre d'équipement de vidéoprotection RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud UNANIMITE
040	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sernhac pour la mise en œuvre d'équipement de vidéoprotection RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud UNANIMITE

041	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bernis pour l'équipement en écoles numériques des écoles publiques RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, Mme ROUVERAND Valérie, M. ROUX David UNANIMITE
042	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Garons pour la mise à niveau de l'équipement en écoles numériques de l'école élémentaire Jean Monnet RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, Mme ROUVERAND Valérie UNANIMITE
043	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Poulx pour le maintien en conditions opérationnelles des équipements en écoles numériques de son groupe scolaire RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. GADILLE Gilles, Mme TOURNIER BARNIER Christine UNANIMITE
044	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Mamert-du-Gard pour le déplacement des ENI et l'acquisition de supports mobiles afin de rénover l'école primaire RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme DE GIRARDI Claude, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PIO Christophe, Mme ROUVERAND Valérie UNANIMITE

045	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Fons-Outre-Gardon pour des travaux de sécurisation des cheminements piétons et cyclables de la gare à la RD 907 - séquence 2 RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme AJMO-BOOT Sylvie, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme MENUT Jo, M. PASTOR Frédéric UNANIMITE
046	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Langlade pour la mise en sécurité des circulations du chemin des Rouzaous RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. GAILLARD Maurice, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, Mme ROUVERAND Valérie, M. GAILLARD Maurice mandataire de M. SEGUELA Roger, Mme VENTURINI Pascale UNANIMITE
047	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lédénon pour des travaux de requalification des chemins Guizard et Cabane RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. DOUAIS Xavier, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme PROHIN Aurelie, Mme ROULLE Sophie UNANIMITE
048	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Manduel pour l'aménagement et la sécurisation entre les rues Colbert et Beausoleil RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme AJMO-BOOT Sylvie, Mme BERGOGNE Catherine, Mme CHELVI-SENDIN Maud UNANIMITE

049	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Marguerittes pour l'aménagement et la sécurisation de l'avenue de la République RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, M. PASTOR Frédéric, Mme ROULLE Sophie, Mme ROUVERAND Valérie UNANIMITE
050	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Chaptes pour des travaux d'aménagement de la rue du Colombier RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> M. GOURDEL Pascal <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. MARCOS Antoine, M. MAZAUDIER Jean-Claude, Mme ROULLE Sophie UNANIMITE
051	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montagnac pour la création d'un bâtiment communal à vocation culturelle RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme FAYET Sylvette UNANIMITE
052	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montignargues pour la réfection du plancher et la remise en service de l'horloge de la commune RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme POIGNET-SENGER Veronique <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud UNANIMITE

053	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint Gilles pour l'aménagement des quais historiques et marchands RAPPORTEUR : M. Nicolas Rémi <i>ABSTENTIONS :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. GOURDEL Pascal, Mme ROULLE Sophie <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud UNANIMITE
<i>Administration Générale</i>	
054	Procédure de dissolution amiable de la Société d'Economie Mixte Locale "Innovance" - avis de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole en tant qu'actionnaire RAPPORTEUR : M. Proust Franck <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. PLANES Patrice, M. PROCIDA Thierry, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, M. VALADIER Eddy UNANIMITE
<i>Personnel</i>	
055	Modification du tableau des effectifs RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, Mme ROULLE Sophie, Mme ROUVERAND Valérie, M. VALADIER Eddy UNANIMITE
056	Délibération portant sur la modification des modalités de versement des secours exceptionnels pour les agents de Nîmes Métropole RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, Mme ROULLE Sophie, M. VALADIER Eddy UNANIMITE

057	Modification de la délibération ayant mis en œuvre les astreintes et la permanence à Nîmes Métropole RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme TUDELA Dominique mandataire de M. CONTASTIN Christophe, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, Mme TUDELA Dominique, M. VALADIER Eddy UNANIMITE
<i>Développement Economique</i>	
058	Réalisation d'études et de travaux pour la réhabilitation du bâtiment B46 situé à l'Ouest de la plateforme aéroportuaire de Nîmes - Grande Provence - Méditerranée Rapport de clôture de la SPL AGATE arrêté au 31 décembre 2024. RAPPORTEUR : M. Escojido Frédéric <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, M. VALADIER Eddy UNANIMITE
059	Schéma d'Aménagement et de Développement de l'Aéroport - Lancement de la concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme RAPPORTEUR : M. Fabregoul Olivier <i>ABSTENTIONS :</i> M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme GARDET Laurence, Mme RAINVILLE Marie-France Extrait des discussions : M. BOUGET (groupe GUCE) explique qu'il est demandé d'approuver les objectifs du schéma d'aménagement et d'engager la concertation préalable, dont le coût est de l'ordre de 855 000€ qui représentent les frais d'études pour 2025. Il fait remarquer que même si le Conseil Communautaire a déjà validé les objectifs, un périmètre et choisi un maître d'œuvre pour une durée de 8 ans, c'est toujours embêtant à 6 mois des élections de prendre des décisions qui engagent le mandat suivant. Il demande quel est l'objet réel de cette concertation. En dehors des dispositions légales, le maître d'œuvre prévoit d'organiser une réunion publique d'information, ce n'est pas vraiment de la concertation, une communication dans la presse, ça n'est pas non plus de la concertation et des réunions avec des riverains sans doute sur des considérations techniques. A aucun moment dans ce qui est présenté aux élus, l'avenir de l'aéroport ne sera discuté par les habitants de l'Agglomération, alors que c'est un équipement structurant, que le projet peut être

intéressant et qu'il engage des investissements financiers très importants. C'est une décision réellement partagée qui aurait été nécessaire pour de tels enjeux. Et, c'est globalement assez symbolique de ce qui coince parfois dans le Pays et dans l'Agglomération et qui donne aux habitants et parfois même aux élus qui ne sont pas dans le 1^{er} cercle, l'impression que le pouvoir est confisqué et qu'ils ne peuvent ni s'exprimer, ni discuter des choix importants. Il espère que les élus et le groupe GUCE pourront travailler, après cette 1^{ère} phase, à la concertation pendant toute l'écriture de ce schéma.

Il souhaite faire quelques observations sur le fond, il prévient qu'il globalise toutes les délibérations sur l'aéroport, puisque dans l'ordre du jour, il y a après celle-ci, d'autres délibérations importantes et notamment le compte-rendu d'activité du délégataire qui est présenté plus tard.

Le groupe note dans ce compte-rendu, c'est le cas d'ailleurs pour d'autres aéroports de cette taille, pas tous, que le trafic voyageur a été en augmentation en 2024 mais pour autant il semble que cette augmentation reste fragile. En effet, en lien avec le contexte, les compagnies sollicitées pour venir mettre en place des liaisons à Nîmes, comme Easy Jet et Volotea, sans parler d'Odyssée, ont dit ne pas être intéressées pour ne pas concurrencer Marseille. A la lecture du rapport 2024, il apparaît aussi les difficultés du délégataire pour remplir les objectifs en matière de trafic des voyageurs, c'est particulièrement vrai aussi pour le tourisme d'affaire.

Ce rapport d'activité mesure aussi les retombées économiques qui sont sans doute beaucoup moins fortes que ce qui a pu être régulièrement présenté, avec un aéroport qui sert davantage de point de départ que de point d'arrivée et il fait remarquer que les touristes étrangers quand ils arrivent à Garons, ne se cantonnent sans doute pas qu'à l'espace de Nîmes Métropole.

Il explique que rien ne peut s'envisager dans l'avenir sans une coopération avec les aéroports voisins et notamment celui de Montpellier. Il a été dit que le Directeur de l'aéroport de Montpellier ne veut pas coopérer, quelle stratégie peut être mise en place pour dépasser cet état de fait ? C'est cela dont les élus devraient discuter car, selon lui, la concurrence est sans issue et nous conduira toujours à plus subventionner les compagnies pour qu'elles restent ou qu'elles viennent à Nîmes.

Enfin la question de la sécurité civile et de toute la filière qui peut se développer avec la création d'une base européenne est, elle, une vraie opportunité. Le groupe GUCE a conscience que rien n'est simple, mais pour lui, cela a du sens et sans doute de l'avenir et sans tomber dans des annonces quelques peu illusoires, les élus du groupe soutiennent cette démarche. Ils souhaitent savoir où en est Nîmes Métropole concrètement ?

Les sommes engagées dans le cadre du rachat de l'aéroport par l'Agglomération sont très conséquentes. En regardant dans les délibérations qui suivent, notamment les sommes versées par les tiers, à savoir à peu près 6 millions d'euros, la séparation des réseaux, elle-même coulera 18 millions d'euros à l'Agglomération, sans compter les autres investissements passés et à venir. Beaucoup d'annonces ont été faites sans qu'elles ne se soient forcément concrétisées, il pense à CONAIR. Face à ces enjeux, et notamment financiers, le groupe aimerait davantage de prudence dans l'expression et parfois de transparence dans les informations et surtout un projet réellement partagé par les habitants de l'Agglomération.

M. JACOB (Groupe RN) explique qu'il est inquiet pour l'aéroport, pour Nîmes, pour la Métropole.

Il est inquiet des interventions qui ont suivi celle de Monsieur le Vice-président, parce que, comment ne pas comprendre que l'aéroport est un outil de développement économique, de création d'emplois, de richesses dans un bassin qui en a bien besoin ? La sécurité civile, l'aviation d'affaire, les écoles de pilotages, les entreprises idoines sont des perspectives pour, notamment, la jeunesse et c'est sur le fond, de cela qu'il s'agit.

Il y a deux visions qui s'opposent : une vision pour faire décoller le territoire communautaire et une autre vision qui consiste à rester cloué au sol. Les investisseurs regardent l'environnement économique et politique pour rester, s'agrandir, s'installer ou pas...

Il pense qu'il faut tout faire pour qu'ils restent, pour qu'ils s'agrandissent, pour qu'ils s'installent sur le territoire de Nîmes Métropole et certainement pas ailleurs.

M. RODRIGUEZ (Groupe EPNM) explique que le développement de l'aéroport, c'est très bien mais qu'il y a le problème du stationnement et du parking parce qu'aujourd'hui, il y a de plus en plus de

véhicules qui passent jusqu'à 8 jours dans les rues de Garons et qui bloquent le stationnement. Il souhaiterait que le délégataire de l'aéroport s'occupe du parking car le parking est horriblement cher, c'est un des plus cher de France donc la personne préfère payer un PV à 35€ à la Commune de Garons plutôt que de payer le stationnement sur le parking.

M. PROUST (Président) répond à M. RODRIGUEZ que le stationnement y est mais qu'il est trop cher, c'est un problème tarifaire. Il précise que cela a déjà été abordé mais qu'il y a une DSP et que c'est compliqué. Il précise que cela dépasse le cadre du projet d'aménagement de l'aéroport.

M. RODRIGUEZ ajoute que pour lui cela fait partie de l'aménagement...

M. PROUST (Président) explique que non, car les parkings sont créés et que l'on ne va pas construire d'autres parkings. C'est un problème de tarifs liés au parking, ce n'est pas un problème d'aménagement.

M. FABREGOUL (Groupe UPDT) répond à Monsieur BOUGET en lui expliquant que le schéma est un livre vierge, il n'est pas écrit. Aujourd'hui, les élus ne votent pas le schéma, ils vont voter pour la société qui va travailler sur un schéma.

Il précise que l'exécutif a donné des axes qui ne concernent pas seulement le volet « passagers » mais aussi sur l'aéro-industrie parce qu'il y a du foncier bord de piste et parce qu'il y a des demandes d'entreprises pour des installations. Nîmes Métropole a une pépite.

Il faut aller dans cet axe-là. La formation est exponentielle, la demande est toujours là, c'est-à-dire que les écoles qui sont présentes veulent grandir, avoir plus de place, pour l'instant il n'est pas possible de leur donner et c'est le schéma qui va leur donner. Ce schéma n'est pas découvert ce soir, il a été discuté en amont, en commission Attractivité. Le schéma va être écrit et défini ensemble.

M. ESCOJIDO (Groupe UPDT) s'adresse au Président de Nîmes Métropole, il précise que ce soir, le schéma est issu de la décision que le Président a prise il y a quelques mois sur le périmètre. Ce périmètre permet de bâtir une nouvelle stratégie, d'où ce schéma. C'est un élément essentiel sur les 3 vecteurs dont parlait Olivier FABREGOUL : le transport de passagers, les activités industrielles et les activités liées à la sécurité civile.

Concernant les projets, CONAIR est toujours dans les tuyaux même si ça n'a pas avancé, il a déposé un permis de construire, donc le projet est toujours en cours. Et il y a aujourd'hui, un certain nombre de prospects pour lesquels le schéma va être un élément de définition d'installation des entreprises.

Nîmes Métropole a des opportunités qui se situent au niveau des « marguerites », par exemple, ce qui va permettre d'accueillir des activités qui sont liées à l'aéronautique et/ou à la sécurité civile.

M. PROUST (Président) souhaite apporter plus de précisions. En ce qui concerne CONAIR, il y a eu un décalage, les permis ont été déposés, il y a eu simplement un décalage de commande publique puisque CONAIR passe des commandes publiques avec les Etats, la France mais pas que, avec l'Europe et donc, pour dimensionner leur projet d'implantation, ils ont besoin d'avoir une idée sur la connaissance et le volume du marché mais le projet est toujours là et bien là, il est d'actualité. Nîmes Métropole a des courriers d'engagement, un permis a été déposé et aujourd'hui, ils sont en train de dimensionner leur projet par rapport à la commande publique. Il rassure l'Assemblée : « le projet est sur les rails ».

M. ESCOJIDO (Groupe UPDT) explique que compte-tenu des 3 filières citées précédemment, l'aéroport représente de l'attractivité économique, de la richesse et des emplois pour le territoire. L'objectif sûr est d'essayer d'attraper des chalands. Nîmes Métropole a la chance d'avoir la base de sécurité civile, une piste de 2.5km et est aujourd'hui le seul territoire à avoir des capacités foncières, certes qu'il faut aménager et qu'il faut structurer, mais pour lequel il y a une véritable carte à jouer.

M. PROUST (Président) ajoute que CONAIR verse les AOT, cela veut dire qu'ils sont là et bien là. Sur la sécurité civile, il précise qu'il rencontre le Préfet Marion, le 4 octobre, pour signer une convention de partenariat puisque la sécurité civile va s'engager sur un centre d'exploitation technique de maintenance.

	Quant à ce schéma d'aménagement, il correspond à ce que l'exécutif a toujours eut comme vision de l'aéroport, en tout cas depuis 2020. Dans le cas contraire, Nîmes Métropole n'aurait pas pris la peine d'engager la séparation des réseaux pour avoir du foncier bord de piste. L'idée c'est de se dire que aujourd'hui Nîmes Métropole a la chance, contrairement à d'autres aéroports, et le rapport de la CRC sur les aéroports régionaux l'a bien identifié : un aéroport qui a la chance d'avoir du trafic passager, de la maintenance industrielle, la sécurité civile et une partie formation non négligeable. Pour que tout le monde travaille ensemble, les acteurs publics et privés seront bien sur appelés à donner leurs avis, mais il faut bien qu'il y ait une cohérence ne serait-ce qu'en terme d'aménagement, parce que bien souvent sur la filière aéronautique, c'est le type d'aménagement qui va être réalisé sur cet aéroport qui va dicter le profil des entreprises qui souhaitent s'installer. Les services, avec Olivier FABREGOUL, démarchent, c'est long mais comme sur le trafic passager Nîmes Métropole n'est pas maître des décisions politiques. Il reviendra tout à l'heure sur les taxes d'aéroport du gouvernement Français qui ont forcément une incidence sur les compagnies qui pourraient venir s'installer et sur le développement des lignes. Il suffit de constater le comportement de Ryanair sur les aéroports français. Si cette consultation sur ce projet d'aménagement n'avait pas été lancée, cela n'aurait pas été cohérent, c'est la suite logique de la vision que l'exécutif a depuis 3-4 ans sur cet aéroport. Le développement de l'aéroport est vital sur le plan économique. M. VALADIER (Groupe EPNM) expose que l'on peut être parfois inquiet lorsque l'on ne connaît pas l'avenir et avoir certaines réticences à se lancer à l'eau. Evidemment le schéma et les engagements qui seront pris concernent déjà les 8 prochaines années. Le foncier dont dispose aujourd'hui l'agglomération représente probablement des perspectives pour le territoire de Nîmes Métropole à 10,15,20,30 voire 40 ans. Il faut remarquer que notre département fait partie des 5,6 départements les plus pauvres de France et il pense que pour ce département, on doit probablement se saisir de cette chance. Il croit que les élus ont les moyens, au travers de ce schéma qui sera construit ensemble et des outils qui seront mis en place pour développer cet aéroport, de ne pas perdre la maîtrise de ce secteur. Effectivement, le conseil prend probablement une décision importante, comme le disait Olivier FABREGOUL, ce sont des perspectives à très long terme ou à moyen terme mais Nîmes Métropole doit le faire, c'est probablement une chance unique pour notre département. Il y a peut-être des chances que le territoire n'a pas dû saisir il y a 30 ans, 40ans ou 50 ans et on voit à quel point ça l'a mené aujourd'hui. M. PROUST (Président) explique à M. BOUGET que malheureusement avec l'expérience qu'ils ont tous les deux, ils savent qu'il faut travailler sur le temps long. Il précise qu'il a trop souffert quand il est arrivé à la présidence de Nîmes Métropole du manque d'anticipation notamment sur le foncier économique. On sait aujourd'hui que ce foncier économique est une denrée rare qui doit être compensé et que ce que ce foncier économique que Nîmes Métropole a aujourd'hui, avec les 20 hectares que l'Agglomération vient d'acheter sur le territoire de la commune de Saint-Gilles, avec cette capacité qu'elle a de construire 12 bâtiments bord de piste, cela existe à Nîmes et quasiment nulle part ailleurs. Si Nîmes Métropole ne l'avait pas fait les générations futures auraient pu lui reprocher. Il ajoute que c'est une opportunité, qu'il a bien compris le souci de M. BOUGET qui était le manque de concertation a priori. UNANIMITE
060	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique entre le Ministère des Armées et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole concernant les travaux de décroisement des réseaux de la partie Ouest de la zone aéroportuaire de Nîmes Grande Provence-Méditerranée RAPPORTEUR : M. Gregoire Jean-Christophe ABSTENTIONS : CONTRE :

	<i>Ne prend pas part au vote : M. DETREZ Pierre-Edouard</i> UNANIMITE
061	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique entre la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, D.G.S.C.G.C. et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole concernant les travaux de décroisement des réseaux de la partie Ouest de la zone aéroportuaire de Nîmes Grande Provence-Méditerranée RAPPORTEUR : M. Gregoire Jean-Christophe <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote : M. VOLEON Daniel mandataire de M. ARTAL Joseph, M. BERKANI Abderzak, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. DURAND-COUTELLE Jean-François, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, Mme LIMONES Florence, M. PIO Christophe, Mme ROULLE Sophie, M. TIXADOR Gilles, M. VOLEON Daniel</i> UNANIMITE
062	Convention d'application entre le Ministère des Armées et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole fixant les modalités de participation financière aux travaux de la nouvelle file de la station de traitement des eaux usées de Garons RAPPORTEUR : M. Gregoire Jean-Christophe <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
063	Convention d'application entre la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, D.G.S.C.G.C. et la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole fixant les modalités de participation financière aux travaux de la nouvelle file de la station de traitement des eaux usées de Garons RAPPORTEUR : M. Gregoire Jean-Christophe <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote : Mme DE GIRARDI Claude, M. DOUAIS Xavier, M. FABREGOUL Olivier, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme PROHIN Aurelie</i> UNANIMITE
064	Rapport annuel de délégataire EDEIS remis au titre de l'activité 2024 RAPPORTEUR : M. Fabregoul Olivier <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i>

Extrait des discussions :

Mme ROUVERAND (Groupe des Progressistes) explique que la tonalité de ce rapport contraste avec les discours entendus jusqu'ici dans cet hémicycle. Pour elle, il y a deux possibilités, soit c'est un repli tactique pour éviter d'assumer une politique couteuse et inefficace, soit, c'est une prise de conscience face à une réalité financière intenable pour le trafic de passagers de l'aéroport.

Elle constate un résultat qui diminue fortement, des charges d'exploitation en hausse de 10% sur 1 an dans une spirale de dépenses que rien ne semble contrôler. Mme ROUVERAND pointe l'absence persistante de transparence sur le contrat liant EDEIS à Ryanair, alors même que cette compagnie bénéficie de soutien public massif.

Elle rappelle que la Chambre Régionale des Comptes dénonçait déjà en 2018 un modèle déséquilibré où les subventions publiques couvraient parfois plus de 100% des recettes du syndicat mixte. Elle ajoute que cette même Chambre Régionale des Comptes appelait en 2023 à recouvrer les produits d'occupation du domaine public, cette recommandation non appliquée prive la collectivité de ressources utiles et affaiblit sa crédibilité budgétaire.

Elle rappelle également les annonces tonitruantes de nouvelles lignes qui n'ont jamais vu le jour, parfois relayées à grand renfort de campagne de communication.

Mme ROUVERAND explique que la situation budgétaire de l'agglomération est claire, si Nîmes Métropole veut réduire la pression fiscale qui pèse sur les ménages et les entreprises, il faudra faire un choix et l'un de ces choix doit être de réinterroger la pertinence économique et stratégique du soutien actuel de la collectivité à l'ouverture de lignes passagers pour l'aéroport.

Le développement du territoire mérite une stratégie cohérente alignée avec les enjeux du 21^e siècle : transparence des contrats, sobriété des investissements, priorité climatique.

Elle formule 3 demandes précises :

- Que la collectivité engage une revue complète du contrat de délégation en exigeant la communication intégrale des conventions passées avec les compagnies aériennes.
- Que le Conseil Communautaire mais aussi la Cour Régionale des Comptes soient informés chaque année des coûts nets supportés par l'exploitation aéroportuaire incluant toutes les aides directes et indirectes.
- Que soit faite toute la lumière sur les subventions perçues par Ryanair et leurs restitutions effectives au budget de Nîmes Métropole.

Les gestionnaires de l'aéroport doivent rendre des comptes aux contribuables nîmois, les billets au rabais vendus par les compagnies low-cost sont payés avec leur argent.

Enfin, les points d'attention sur la page 5 montrent clairement que le délégataire EDEIS fait comme bon lui semble, ne répond pas aux demandes qui lui sont faites.

Elle se demande si le délégataire répond à ses obligations légales. Elle fait part de son inquiétude car c'est un délégataire majeur à la Ville de Nîmes.

M. FERRIER (Groupe GUCE) fait remarquer qu'au-delà du fond, il y a aussi un problème de forme pour cette délibération. Cette délibération a été étudiée en Commission et elle aurait dû être vue avant en Commission Consultative des Services Publics Locaux. Pour lui, les choses ont été faites à l'envers. La CCSPL a été réunie le 18 septembre, alors que la Commission s'est déroulée le 4 septembre. Que l'on valide certaines choses entre élus ne lui pose pas de problème mais que l'on convoque, après la commission thématique, une Commission Consultative avec des associations de défenseurs des intérêts, il trouve cela dommage.

Il ajoute qu'il y a aussi les 4 CRAC inscrits à l'ordre du jour : Eau, Ordures Ménagères, Assainissement, tous sont passés en Commission avant d'être vu en CCSPL. Si des commissions ont été créées, si des personnes sont invitées à y participer, si le débat doit s'instaurer, a minima, ce débat doit être respecté. Comment les usagers peuvent-ils faire remonter leurs avis alors que même la Commission des Finances avait eu lieu.

Il demande qu'à l'avenir, les services se coordonnent pour éviter ce genre d'incident. Il précise ne pas avoir validé et avoir quitté la séance de la Commission Environnement car, pour lui, il est inadmissible que l'on bafoue ainsi la démocratie.

M. DOUAIS (Groupe Nîmes Avenir) expose qu'à la lecture du rapport d'EDEIS et au regard de l'actualité, quelques interrogations perdurent. Il ne souhaite pas revenir sur l'échec de la compagnie Jet Airlines qui est à relativiser, pas au niveau des destinations mais plutôt de la taille de l'avion qui était un ATR 72, donc, de 70 places environ avec un seul avion.

Mais en regardant le rapport, on peut s'interroger sur la dynamique de l'aéroport dans sa dimension « passagers » quand on voit qu'aucune ligne n'a été ouverte en 2024 et que la liaison avec Edimbourg a été suspendue. Si on regarde dans le détail Edimbourg 2024, Porto 2025 on constate que la croissance du trafic est essentiellement dû à une seule destination qui est celle du Maroc, comprenant 2 lignes (environ 50% des passagers). Il n'a pas de difficultés avec le fait que les gens de Nîmes Métropole puissent aller sur le Maroc, bien au contraire, mais il s'interroge sur la dimension du flux touristique entrant sur ces 2 lignes.

Selon lui, si on s'attarde sur les chiffres, on se rend compte qu'il y a un déficit de 1 million d'euros en 2024 alors qu'il y avait un excédent en 2023. La survie commerciale de l'aéroport est soumise à la dépendance à une seule compagnie, en l'occurrence Ryanair. Cette mono-dépendance doit constituer un sujet majeur aux vues des « turbulences » potentielles à venir, Ryanair a déjà annoncé des réductions pour l'hiver 2025 donc on peut légitimement être inquiet en termes de fréquentation passagers pour 2025, puisque la ligne PORTO sera suspendue, puisqu'il s'agit vraiment d'une ligne où il y avait des flux entrants intéressants et correspondants aux objectifs voulus par le Président.

Il souhaite savoir si la dimension touristique de l'aéroport dans son côté « passagers » est toujours au cœur de la stratégie de Nîmes Métropole et si oui, quelles sont les actions qui sont mises en œuvre pour essayer d'attirer des nouvelles compagnies et trouver des destinations intéressantes pour avoir plus de flux entrant ?

M. BOLLEGUE (Groupe EPNM) fait remarquer que le résultat de cette année est déficitaire parce qu'une provision de 900 000€ a été faite sur un contrat précédent celui d'EDEIS. L'incidence est que le personnel d'EDEIS n'a pas eu de prime de fin d'année puisque le résultat est déficitaire. Il espère que si cette provision est réintégrée, leur prime sera accordée.

M. FABREGOUL (Groupe IEC) souhaite répondre à Mme ROUVERAND. Il précise que dans les faits il n'y a eu qu'une annulation qui était Edimbourg car Edimbourg n'accepte plus Ryanair, le reste était en progression.

L'activité « passagers » est primordiale pour l'aéroport car c'est un environnement économique général, c'est pour ça que c'était intéressant que l'on parle dans un 1^{er} temps du schéma où on ne met pas ses œufs dans le même panier. Cependant, il faut savoir que l'aéroport a une tour de contrôle parce que l'on a des passagers, donc, nous avons besoin du trafic passagers. Il insiste sur le fait que pour Nîmes Métropole, économiquement, il faut la tour de contrôle pour la Sécurité Civile, pour les développements aéro-industriels et c'est grâce au trafic passagers que nous avons cette tour de contrôle contrôlée par la DGAC.

Effectivement l'Agglomération vise des destinations qui sont plus porteuses économiquement, on préfère « l'entrant » que le « sortant » pour le retour que l'on va pouvoir en avoir économiquement. Les discussions sont faites avec Ryanair pour expliquer l'enjeu. C'est la mission d'EDEIS, qui est le délégataire, de donner d'autres destinations, d'autres compagnies.

Il fait remarquer que Mme ROUVERAND a parlé de la compagnie qui est venue et qui est partie, il a entendu beaucoup d'attaques sur cette compagnie. Il explique que c'était cette compagnie qui payait, le contribuable ne payait rien du tout. C'est normal que Nîmes Métropole ait accepté sa venue car elle se doit en développement économique d'accepter toutes les entreprises et de faire en sorte d'optimiser leurs venues.

M. PROUST (Président) répond à Monsieur BOUGET. Il précise qu'il a fait une intervention intéressante sur la complémentarité des aéroports. Il lui demande de reprendre ses propos d'il y a 10 ans, 15 ans, Jean-Paul BORE disait la même chose, tout le monde disait la même chose, il faut arriver à travailler ensemble. La candidate Carole DELGA, avait fait réunir tout le monde pour essayer d'avoir un schéma régional des aéroports régionaux. Il pense que la Région est le bon outil de réflexion pour travailler ensemble, parce qu'individuellement avec Montpellier, ce ne sera pas possible.

M. PROUST ajoute que Michael DELAFOSSE est de son avis, mais que la Ville de Montpellier n'a pas la main sur l'aéroport de Montpellier car c'est un aéroport d'Etat. Le 1^{er} rendez-vous qu'il a fait en tant que Président de Nîmes Métropole, était avec le Directeur de l'aéroport de Montpellier, ce dernier a indiqué ne pas comprendre pourquoi Franck PROUST voulait développer l'aéroport alors que son prédécesseur voulait le fermer.

Il explique à Mme ROUVERAND qu'effectivement il veut développer l'aéroport parce que l'aéroport de Nîmes, trafic aérien civil, représente 1300 emplois et 130 millions de valeur ajoutée. Il lui demande s'il doit, parce que Ryanair touche des subventions, fermer l'aéroport.

Il interpelle Mme ROUVERAND sur ces allégations de pression fiscale et lui demande si à Nîmes Métropole on paye un impôt communautaire. Il n'y a pas de pression fiscale, la part du contribuable sur l'aéroport est de zéro. Il lui précise qu'elle paye des impôts à la Ville de Nîmes mais à l'Agglomération elle ne paye rien à part la taxe des ordures ménagères ou la taxe GEMAPI. Il lui demande en quoi le contribuable finance l'aéroport.

M. PROUST l'invite à regarder les chiffres avant d'avancer des certitudes, l'aéroport de Nîmes aujourd'hui, en 2024, dégage, recettes fiscales comprises, un excédent de 407 000€. C'est-à-dire que, si tant est que le contribuable aurait financé l'aéroport, aujourd'hui, c'est l'aéroport qui ramène des recettes fiscales à la Communauté d'Agglomération. Il ne faut pas dire n'importe quoi, il n'y a pas de pression fiscale liée à l'aéroport, il y a simplement un contrat de délégation de service public entre la Communauté d'Agglomération et EDEIS et Nîmes Métropole n'a pas le pouvoir légal de demander, parce que c'est un opérateur privé, le contrat commercial qui lie EDEIS à Ryanair. Ce n'est pas l'Agglomération qui finance, c'est dans le contrat EDEIS.

Il insiste sur le fait que, comme dans le sport, il aime que l'on joue avec les mêmes règles. Il explique que lorsqu'il était parlementaire européen en 2019 et ça lui a d'ailleurs valu le titre de meilleur député de l'année, il a défendu les aéroports régionaux, parce que c'est un outil d'aménagement du territoire et que c'est un choix politique. Plutôt que de faire des campagnes dans le métro parisien, les jours de grève, à plusieurs millions d'euros ou des soirées extraordinaires avec le Crédit Lyonnais à Paris, il préfère mettre l'argent dans l'aéroport, parce que 1€ investit dans un aéroport c'est 40€ de retombées économiques sur le territoire. Il demande à Mme ROUVERAND si elle souhaite qu'il dise à EDEIS qu'il ne doit pas subventionner les lignes Ryanair et que l'Agglomération ferme l'aéroport...

M. PROUST dit à M. DOUAIS qu'il a raison, que Nîmes Métropole fait une politique commerciale comme il faisait lorsqu'il était à l'Office du Tourisme, c'est-à-dire que l'Agglomération fait les salons, elle démarche avec EDEIS, il se déplace à Dublin avec Ryanair pour essayer de tenter de développer les lignes, parce que le souhait est véritablement de développer des lignes qui correspondent aux profils des touristes qui viennent sur le territoire communautaire, à savoir l'Italie, l'Espagne et la Belgique.

Contrairement à ce que dit Mme ROUVERAND, la 1^{ère} ligne rentable c'est Charleroi et les chiffres 2025 le prouvent. Quand on additionne Charleroi, Dublin, l'Angleterre, Porto l'été...parce que Porto n'a pas été supprimé, il est suspendu l'hiver, et bien on est largement au-dessus de Fez et Marrakech. Et les Nîmois et les gens de l'Agglomération sont bien contents pour aller faire un court séjour ou aller à un mariage à Marrakech de prendre l'avion.

Il insiste sur le fait qu'il n'y a aucune contribution du contribuable qui va à l'aéroport de Nîmes, tout simplement il n'y a pas d'impôt contrairement à d'autres Agglomérations. Il précise que tant qu'il sera Président, il n'y aura jamais d'impôt communautaire à Nîmes Métropole.

Il ajoute que concernant 2025, tout le monde peut avoir peur, effectivement il est possible d'avoir des échecs, bien entendu Nîmes Métropole n'est pas responsable de la politique gouvernementale qui pour réduire un déficit veut mettre des taxes partout, même Philippe TABAROT dit que c'est une aberration de mettre une taxe. Et il faut regarder ce qu'il s'est passé, toutes les lignes Ryanair ont fermé à Perpignan, à Strasbourg, et Nîmes Métropole a « sauvé les meubles », car l'Agglomération subit juste une

	suspension hivernale pour Porto. Il aurait préféré développer les lignes avant la taxe, il était question d'une ligne vers l'Espagne. EDEIS, Olivier FABREGOUL, Frédéric ESCOJIDO peuvent vous le dire, sauf qu'au moment où la ligne devait être lancée, la France met une taxe qui entraîne le repli de Ryanair sur l'ensemble des aéroport Européens. Il se dit déterminé avec l'équipe qui l'entoure pour aller chercher des lignes parce que, comme l'a dit Olivier FABREGOUL, le trafic passager n'est pas l'unique ambition en matière de développement de l'aéroport mais il est essentiel si Nîmes Métropole veut conserver la tour de contrôle et la DGAC qui est essentielle pour l'activité de la sécurité civile. Si demain il n'y a plus d'activités civiles, il n'y a plus de sécurité civile et donc il n'y a plus d'industries, il n'y a pas Sabena non plus. Par contre, il explique rejoindre M. BOUGET sur l'idée qu'il faut travailler avec Perpignan, et il faut même travailler avec Marseille parce que Nîmes Métropole est entre les deux. Il n'y a pas que le côté Occitanie, il y a aussi Marseille qui est à côté et qui a un hub. Il s'adresse à Mme ROUVERAND : « vous allez dire à Renaud MUSELIER, à Martine VASSAL, demain, ou au Maire de Marseille, il faut fermer votre hub avec Ryanair parce que vous payez des subventions » ? Il explique ne pas comprendre comment on arrive à tenir de tels discours anti économique, anti-développement, tout est lié, cet aéroport, c'est une chance pour le territoire communautaire. Tout le monde doit travailler dans le même sens et il dit ouvrir les bras au Directeur de Montpellier. Un jour il a dit au Directeur de Montpellier que le Transavia vers Séville serait mieux sur Nîmes, qu'il y aurait plus de cohérence parce que Montpellier draine plus une clientèle d'Europe du Nord qui est attachée au littoral, alors que Nîmes Métropole est plus tournée vers l'Espagne, l'Italie, la gastronomie, le patrimoine, l'identité espagnole au travers de la culture espagnole à Nîmes. Il faudrait avoir un schéma intelligent de développement entre nos aéroports. Oui, c'est difficile, oui, c'est un combat quotidien que l'Agglomération n'est pas sûre de gagner parce qu'elle ne maîtrise pas toutes les cartes mais elle est déterminée à développer cette plateforme. UNANIMITE
065	Attribution d'une subvention à French Tech Méditerranée au titre de l'année 2025 RAPPORTEUR : M. Fabregoul Olivier ABSTENTIONS : M. BERTIER Jean-francois CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BASTID Christian, M. GADILLE Gilles UNANIMITE
066	Attribution d'une subvention au pôle de compétitivité Eurobiomed RAPPORTEUR : M. Fabregoul Olivier DELIBERATION RETIRÉE
067	Avis de Nîmes Métropole sur le projet d'accroissement des activités de production et d'abattage de l'abattoir de volaille de la société DUC sur la commune de Saint-Bauzély dans le cadre d'une demande d'autorisation environnementale ICPE RAPPORTEUR : M. Fabregoul Olivier ABSTENTIONS : Mme BERGOGNE Catherine, M. BERTIER Jean-francois

	CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote : M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme GIANNACCINI Maryse, Mme MENUT Jo</i> UNANIMITE
068	Actiparc MITRA à GARONS et SAINT GILLES. Compte rendu annuel à la collectivité de la société SAT, concessionnaire arrêté au 31/12/2024 RAPPORTEUR : M. Gregoire Jean-Christophe ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
069	Attribution d une demande de subvention pour le Campus Emmanuel d Alzon à Nîmes afin de soutenir la création d une nouvelle formation en enseignement supérieur au titre de l année 2025 RAPPORTEUR : M. Valade Daniel-Jean ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, Mme FAYET Sylvette, Mme GIACOMETTI Corinne, M. LEROI Renaud, Mme MENUT Jo, M. TIBERINO Richard CONTRE : Mme WOLBER Valentine <i>Ne prend pas part au vote : M. BERTIER Jean-francois, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, Mme ROULLE Sophie, M. ROUX David, M. VALADIER Eddy</i> MAJORITE
070	Attribution d une subvention au titre de l année 2025 pour une contribution au financement de l acquisition d un appareil d analyse thermogravimétrique dans le cadre du projet pédagogique innovant de l IUT de Nîmes centré sur le recyclage direct des mousses de polyuréthane RAPPORTEUR : M. Valade Daniel-Jean ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote : M. BERKANI Abderzak, M. BERTIER Jean-francois, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. ESCOJIDO Frédéric, Mme MENUT Jo, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, M. RODRIGUEZ Yves, M. VALADE Daniel-Jean</i> UNANIMITE
071	Versement d'une subvention de Nîmes Métropole au Syndicat des AOP « olives et huile d'olive de Nîmes » pour la création d'un outil promotionnel harmonisé RAPPORTEUR : M. Verdier Michel ABSTENTIONS : CONTRE :

	<i>Ne prend pas part au vote : M. BERTIER Jean-francois, M. CAMPELLO Jean-marc, M. MARQUET Daniel, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, Mme TOURNIER BARNIER Christine, M. VALADIER Eddy</i> UNANIMITE
072	Prise d'acte du compte-rendu annuel d'activité (CRAC) de l'Office de Tourisme Communautaire pour l'année 2024 dans le cadre de la convention de prestations intégrées signée avec la SPL AGATE portant sur des missions touristiques RAPPORTEUR : M. Verdier Michel <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
073	Versement d'une subvention à la Fédération Gardoise des Vins IGP du Gard pour l'organisation de l'action ReGard sur le Vin 2025 RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles <i>ABSTENTIONS :</i> M. MARQUET Daniel <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote : M. ANGELRAS Bernard, M. BERTIER Jean-francois, M. CAMPELLO Jean-marc, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. ESCOJIDO Frédéric, Mme FAYET Sylvette, M. VERDIER Michel mandataire de M. HAMARD Michel, Mme MENUT Jo, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, M. VALADIER Eddy, M. VERDIER Michel</i> Extrait des discussions : M. TIBERINO (Groupe UPDT) s'étonne que s'agissant d'une fédération départementale, l'Agglomération donne plus que le Conseil Départemental. M. BOUGET (Groupe GUCE) lui répond que si l'on devait regarder précisément, rien qu'à la Politique de la Ville ce qui est donné par la Conseil Départemental d'un côté, et l'Agglomération et la Ville de Nîmes de l'autre, les écarts feraient très mal. UNANIMITE
<i>Aménagement du Territoire</i>	

074 Opération Magna Porta - Garantie d'emprunt à 80% accordée à la SPL AGATE pour un emprunt de 5 000 000 d'euros

RAPPORTEUR : M. Descloux Jean-Luc

ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, M. BERKANI Abderzak, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme GIACOMETTI Corinne, M. JACOB Thierry, Mme MENUT Jo

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : **M. ANGELRAS Bernard, M. CARRIÈRE Emmanuel, M. COURDIL Francois, Mme DE GIRARDI Claude, M. ESCOJIDO Frédéric, M. FABREGOUL Olivier, M. GAILLARD Maurice, M. GREGOIRE Jean-Christophe, M. LEROI Renaud, Mme LIMONES Florence, M. PASTOR Frédéric, M. PIO Christophe, M. PLANES Patrice, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, M. SCHIEVEN Richard, M. TIBERINO Richard, Mme WOLBER Valentine**

Extrait des discussions :

Mme FAYET (Groupe GUCE), explique que cette délibération interpelle le groupe GUCE, il s'agit encore d'un nouvel emprunt de 5 millions d'euros, une garantie de 4 millions pour Nîmes Métropole. Elle demande un point précis et une discussion sur Magna Porta puisque tout le monde n'est pas à la SPL AGATE. Il faut plus de transparence, elle fait remarquer au Président qu'il parlait tout à l'heure de projets à long terme, qu'il avait raison mais qu'il ne faudrait pas que le long terme se transforme en arlésienne parce que depuis le temps que Nîmes Métropole garantit des emprunts, il n'y a pas de retour : où en est Magna Porta ?

Elle pense qu'il y a vraiment besoin de transparence sur ce dossier par ce que l'on ne peut pas garantir sans cesse et in fine c'est normal, c'est écrit dans la délibération, s'il y avait une défaillance, c'est l'Agglomération qui paierait. Travailler sur le long terme, c'est aussi travailler avec prudence et sincérité. Elle demande combien d'emprunts ont été faits et pourquoi.

M. PROUST (Président) répond qu'il va s'exprimer sur Magna Porta, lors d'un point presse avant le 15 octobre.

Mme FAYET fait remarquer qu'elle n'est pas journaliste, qu'elle est simplement élue démocratiquement au Conseil Communautaire et elle pense qu'il devrait y avoir un retour vers les élus avant ou a minima en même temps que la Presse. Ce n'est pas normal que les élus apprennent par la Presse ce que le Président de Nîmes Métropole va dire.

M. PROUST (Président) explique que ce sera fait en même temps. Le projet d'aménagement avec les schémas, avec le profil des sociétés a été présenté au Conseil Municipal de Manduel, Nîmes Métropole attendait toutes les compatibilités environnementales et cela a été compliqué, notamment des demandes croissantes sur les bassins de rétentions qui ont diminué, la SHON constructible... Il précise que le dossier est calé avec les services de l'Etat, qu'il a eu, encore, une bilatérale avec le Préfet la semaine dernière et maintenant que la date est connue, les entreprises sont en train de signer les lettres d'engagement. Il va pouvoir présenter aux élus à la fois le plan d'aménagement, les entreprises et le nombre d'emplois créés d'ici 1 mois.

M. PASTOR (Groupe UPDT) ajoute qu'il faut savoir que ce dossier Magna Porta avance très bien. Il demande aux élus de se rappeler que lors du dernier Conseil Communautaire, cette Assemblée avait déjà voté un montant de 5 millions d'euros garanti par l'Agglomération et là il est présenté à nouveau 5 millions d'euros car tout le monde connaît la problématique de Magna Porta, c'est la complexité administrative du principe des compensations. En effet, il a été acquis plus de 130 hectares mais il est difficile de trouver des terrains et tout le monde connaît la difficulté à laquelle on est confronté selon les

	espèces qui sont découvertes. La SPL aujourd'hui, est soutenue par des organismes et des opérateurs, on peut considérer que les choses avancent vite et bien. Il rappelle aussi que ce mandat a été entaché de 2 années sur lesquelles on n'a pas pu travailler qui sont plus particulièrement les 2 années de Covid. Il précise qu'actuellement on est à environ 7 millions d'euros sur les opérations réalisées, sur les acquisitions. M. PROUST (Président) précise qu'il s'agit de 130 hectares sur les 200 qui doivent être compensés. M. PASTOR ajoute que la SPL AGATE avance, qu'elle fait aussi son travail de commerciale en allant voir les Communes. Elle travaille aussi avec la Chambre d'Agriculture pour ne pas mettre l'agriculture « sous cloche ». Il rappelle qu'aujourd'hui il y a dans le département une zone de terres nourricières et il y a une réflexion à porter là-dessus sinon ces terres nourricières vont être aussi bloquées. Ce dossier avance bien, peut-être pas assez au goût des personnes qui ne le connaissent pas suffisamment, mais là il croit qu'il est indispensable et nécessaire de voter cette délibération pour accélérer le process. M. BOUGET (Groupe GUCE) explique que la question est d'avoir un état des lieux car c'est un gros projet de l'Agglomération depuis des années, beaucoup d'argent a été investi. Les élus connaissaient toutes ces contraintes, personne ne nie qu'il y en a. Le groupe GUCE avait dit depuis le début qu'il y avait des contraintes sur l'environnement, pour les compensations, pour les bassins de rétention. Il avait dit de toutes façons que l'on ne pourrait pas faire tout ce qui était annoncé, donc personne ne va reprocher cela à l'exécutif. En revanche, combien d'argent a été donné ? Une entreprise ne devait-elle pas aller chercher les entreprises ? M. PROUST (Président) précise que Nîmes Métropole attendait la date du Conseil Municipal de Manduel qui a été fixé au 30 parce que les entreprises avaient besoin d'un engagement et d'une date. Il y a eu un appel à projet qu'a gagné le groupe NGE et c'est NGE qui est allé chercher les entreprises. « Chacun son métier ! ». UNANIMITE
	<i>Habitat</i>
075	Approbation du bilan 2024 du Programme Local de l'Habitat (PLH) RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence, M. JACOB Thierry CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, Mme GIBON Amelie, Mme COMPEYRON Sylvie, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, Mme MENUT Jo, M. PIO Christophe, M. TIXADOR Gilles Extrait des discussions : M. BASTID (Groupe GUCE) expose que, comme chaque année, une présentation est faite aux élus communautaires de cette délibération avec des tableaux détaillés sur la situation de la production de logements 2024. La crise du logement perdure, s'aggrave et devient une priorité pour les habitants du territoire. « Nous sommes passés d'une crise du logement à une crise sociale ». D'ailleurs pour se loger

correctement avec un loyer abordable, l'urgence de construction de logements doit devenir une priorité, c'est le souhait que le groupe GUCE développe souvent.

En toute lucidité, la France vient de changer de 1^{er} ministre avec la venue de M. Sébastien LECORNU et à la lecture, rien ne va changer vraiment en matière de logement et de construction de logements sociaux. Alors, comme tout le monde le sait, il faut un vrai budget national sur cette question-là.

La lecture de ce PLH met en avant les difficultés rencontrées sur la création de logements : un objectif global atteint à 52% toutes formes de logement comprises et 58% pour les logements sociaux.

Pour les logements sociaux, les chiffres sont un peu trompeurs surtout sur les questions de financement des logements spécifiques, notamment les logements pour les étudiants et les pensions de famille parce que tout est mélangé. Pour les seuls logements sociaux familiaux les objectifs sont atteints qu'à 20% des 88 logements livrés. En réalité la programmation de logement social a été alimentée à 61% par la VEFA, une grande partie d'ailleurs concerne des logements rachetés par les bailleurs sociaux aux promoteurs qui rencontraient des difficultés de commercialisation. Heureusement que les bailleurs sociaux sont là pour rééquilibrer la balance sociale.

Depuis sa création en 2021 la Commission du logement a étudié 105 dossiers pour le relogement des publics prioritaires en situation complexe et en 2024 52% ont été relogés. Le groupe GUCE dit que ce n'est pas assez.

Selon les chiffres de Nîmes Métropole au 1^{er} janvier 2022 le déficit en logement social de l'Agglomération était de 5285 logements, au vu de la situation sociale de la grande majorité des habitants de l'Agglomération, il est grand temps de changer de curseur politique en matière de logement social.

Il ajoute qu'il l'a déjà dit qu'il faut être plus ambitieux pour permettre à nos habitants de rester sur le territoire malgré le coût de la vie qui ne cesse de se dégrader.

Dans le même temps, toujours selon les chiffres de Nîmes Métropole, la programmation du parc privé reste dynamique malgré le contexte et atteint 86% de l'objectif global avec 416 logements locatifs sociaux agréés en 2024 contre 42 en 2023. Donc on pourrait dire que quand il y a une volonté politique, il est possible de faire bouger les lignes.

Concernant les 8.43 millions d'euros de subventions accordées par Nîmes Métropole et mobilisées pour les propriétaires privés, il y a les crédits délégués par l'ANAH et les fonds propres de Nîmes Métropole correspondants à environ 130 équivalents temps pleins dans le secteur du bâtiment et des travaux publics selon les chiffres de l'Agglomération. Quelle est la part d'heures d'insertion pour les bénéficiaires du RSA ?

Mme REY-DESCHAMPS répond à M. BASTID qu'elle trouve que la production de 800 logements c'est énorme. Elle fait remarquer au groupe GUCE qu'il dit qu'il faut 5000 logements, cela représenterait avec des immeubles de 50 logements, plus de 100 immeubles. Elle demande à M. BASTID si-il souhaite que l'on construise entre 100 et 150 immeubles ? Elle précise que personnellement, elle ne le souhaite pas car cela densifierait les Communes, ce n'est pas pour elle la bonne solution parce que cela créerait à nouveau des ZUP comme cela a été fait à une époque.

Ensuite, le PLH n'est pas réglementaire, c'est un outil de travail, donc il faut toujours s'adapter chaque année à ce qui est fait. Mais, 800 logements c'est déjà énorme et 25% de logements sociaux, c'est énorme.

En revanche, de travailler sur le bâti ancien avec 900 logements réhabilités avec du conventionnement de loyers, elle trouve que là c'est une piste intéressante.

Elle fait remarquer que M. BASTID dit toujours que Nîmes Métropole ne fait pas assez, mais lors des comités de pilotage, elle constate qu'il ne se manifeste pas pour dire que le Département va participer, pire encore, il met « des bâtons dans les roues ».

Au dernier comité de pilotage concernant l'ORCOD-IN, quand il a été demandé au Département de co-signer avec la Ville de Nîmes et Nîmes Métropole une dérogation pour le X+X, il a refusé.

Le Département a refusé de donner 200 000€, ce qui est peu pour le Département. 200 000€ qui permettraient d'obtenir 1 million d'euros dans le cadre du X+X.

Elle conclue que lorsque ça n'avance pas, cela vient souvent du Département qui ne s'investit pas assez, qui ne donne pas assez. Le Département ne donne des subventions qu'à son bailleur social, il n'aide pas les autres bailleurs. Nîmes Métropole donne à tout le monde.

	Habitat du Gard a un parc qui est très vieillissant, il n'a rien fait pendant 60 ans et là il vient taper à la porte de l'Agglomération, de l'Etat pour que le parc soit réhabilité. Elle ne trouve pas ça logique et à titre personnel ne veut pas de construction massive sur la ville de Nîmes et sur les Communes de l'Agglomération. M. BASTID (Groupe GUCE) dit avoir bien entendu que la question de loger des gens n'était pas un problème alors que c'est un problème et une priorité. Sur l'Agglomération, il manque du logement social depuis des années, c'est pour cela que les élus du groupe GUCE le répètent sans arrêt. La question de la construction des logements sociaux est vraiment collée à la question de la réhabilitation des logements et il y a un vrai déficit de moyens financiers, c'est pour ça qu'il parle de budget de l'Etat, pour pouvoir à la fois réaliser et construire du logement social, il en faut plus de 100 000. Le groupe GUCE dit qu'il en faut 200 000, ce qui est loin du chiffre que Mme REY-DESCHAMPS vient d'indiquer. Par contre, il répond que lorsque Mme REY-DESCHAMPS veut faire croire que la situation du logement est la faute du Département, « elle rêve » ou alors tout le monde ici ne comprend pas tout ce qu'il se passe. L'ORCOD c'est national, à Nîmes, c'est la deuxième fois que l'Etat donne autant d'argent dans une commune, la ville gère mais c'est piloté par l'Agglomération. Mme REY-DESCHAMPS répond que c'est piloté par l'EPF. M. BASTID ajoute que Mme REY-DESCHAMPS sait très bien qu'Habitat du Gard aujourd'hui a des difficultés notamment pour entretenir car ils n'ont plus assez de moyens depuis 4 ou 5 ans. Son parc social est le plus important sur Nîmes donc cela nécessite beaucoup de rénovation. Mais il lui indique qu'elle se trompe lorsqu'elle fait croire que c'est la faute du Département du Gard, du bailleur social qui le premier du département. Deuxièmement, le Département finance les autres bailleurs sociaux contrairement à ce qu'elle vient de dire. Mais le Département du Gard a décidé de rencontrer les bailleurs sociaux à l'exception d'Habitat du Gard qui est proche du Département du Gard ainsi que la SEMIGA, pour discuter avec eux de la question de la participation financière du Département du Gard. Le Département du Gard accompagne tous les projets parce qu'il est et restera aux côtés des bailleurs sociaux qui produiront du logement social dans la ville de Nîmes et dans l'ensemble de l'Agglomération ce qui n'est pas tout à fait le cas pour toutes les Communes de l'agglomération. Mme REY-DESCHAMPS ajoute qu'il faut travailler sur la vacance et la réhabilitation du parc ancien. UNANIMITE
076	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réservation des logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 avec le bailleur 3 F Occitanie RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : M. BERKANI Abderzak, Mme GARDET Laurence CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, M. CAMPELLO Jean-marc, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme COMPEYRON Sylvie, M. DURAND-COUTELLE Jean-François, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PIO Christophe

	UNANIMITE
077	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réservation des logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 avec le bailleur CDC Habitat. RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : Mme GARDET Laurence CONTRE : M. BOLLEGUE Jacques <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, Mme BOISSIERE Monique, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. BOUGET Vincent, M. CAMPELLO Jean-marc, M. DOUAIS Xavier, M. GOURDEL Pascal, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. MARCOS Antoine, M. PIO Christophe, M. PLANTIER Julien, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme PROHIN Aurelie, Mme ROULLE Sophie, M. TIXADOR Gilles, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme VENTURINI Pascale MAJORITE
078	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réservation des logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 avec le bailleur FDI Habitat RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : Mme GARDET Laurence CONTRE : M. BOLLEGUE Jacques <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, Mme BOISSIERE Monique, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. CAMPELLO Jean-marc, M. DE GONZAGA Patrick mandataire de M. CHABERT Patrick, M. DE GONZAGA Patrick, M. FERRIER Bruno, M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. MALAVAL Denis, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. PIO Christophe, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, Mme ROULLE Sophie, M. TIXADOR Gilles, M. VALADIER Eddy, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme VENTURINI Pascale MAJORITE
079	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réservation des logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 avec le bailleur Grand Delta Habitat RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : Mme GARDET Laurence CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme BARBUSSE Marie-chantal, M. BASTID Christian, M. BELHAJ Halim, Mme BOURGADE Mary, M. CAMPELLO Jean-marc, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. ROUX

	David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. MALAVAL Denis, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. PIO Christophe, Mme ROUVERAND Valérie, M. ROUX David, M. TIXADOR Gilles UNANIMITE
080	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réservation de logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 avec le bailleur ICF Habitat RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine <i>ABSTENTIONS :</i> Mme GARDET Laurence CONTRE : M. BOLLEGUE Jacques <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, Mme BOISSIERE Monique, M. CAMPELLO Jean-marc, M. DURAND-COUTELLE Jean-François, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. PIO Christophe, M. TIXADOR Gilles MAJORITE
081	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réservation des logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 avec le bailleur SFHE RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine <i>ABSTENTIONS :</i> CONTRE : M. BOLLEGUE Jacques <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme BARBUSSE Marie-chantal, M. BELHAJ Halim, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. CAMPELLO Jean-marc, Mme DE GIRARDI Claude, Mme GARDET Laurence, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PIO Christophe, Mme ROULLE Sophie, M. TIXADOR Gilles, Mme TRONC Marie-Pierre MAJORITE
082	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réservation des logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 avec le bailleur Un Toit pour Tous RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine <i>ABSTENTIONS :</i> Mme GARDET Laurence CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme BARBUSSE Marie-chantal, M. BELHAJ Halim, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. CAMPELLO Jean-marc, M. CARRIÈRE Emmanuel, Mme DE GIRARDI Claude, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PIO Christophe, Mme ROULLE Sophie, Mme ROUVERAND Valérie, M. ROUX David, M. TIXADOR Gilles

	UNANIMITE
083	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réservation des logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 avec le bailleur ERILIA RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : Mme GARDET Laurence CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme BARBUSSE Marie-chantal, M. BELHAJ Halim, M. CAMPELLO Jean-marc, M. DOUAIS Xavier, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. MARQUET Daniel, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. PIO Christophe, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme PROHIN Aurelie, M. TIXADOR Gilles UNANIMITE
084	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réservation des logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 avec le bailleur SEMIGA RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : Mme GARDET Laurence CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme BARBUSSE Marie-chantal, M. BASTID Christian, M. BELHAJ Halim, M. CAMPELLO Jean-marc, Mme DE GIRARDI Claude, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PIO Christophe UNANIMITE
085	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réservation des logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au président pour signer l'avenant n°1 avec le bailleur Promologis RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : Mme GARDET Laurence CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme BARBUSSE Marie-chantal, M. BELHAJ Halim, M. CAMPELLO Jean-marc, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PIO Christophe, Mme ROUVERAND Valérie UNANIMITE

086	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de réservation des logements locatifs sociaux en gestion en flux et autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 avec le bailleur Logis Cévenols RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : Mme GARDET Laurence CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. CAMPELLO Jean-marc, M. DURAND-COUTELLE Jean-François, M. GOURDEL Pascal, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PIO Christophe, Mme ROULLE Sophie, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme VENTURINI Pascale UNANIMITE
087	Attribution d'une subvention à l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement pour ses dispositifs loc'adapt 30 et séniors RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BASTID Christian, M. BELHAJ Halim, Mme BOISSIERE Monique, M. BOUGET Vincent, M. CAMPELLO Jean-marc, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme DE GIRARDI Claude, M. DETREZ Pierre-Edouard, M. DOUAIS Xavier, Mme FAYET Sylvette, Mme GIANNACCINI Maryse, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. NICOLAS Rémi, M. PIO Christophe, M. PLANTIER Julien, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme PROHIN Aurelie, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine UNANIMITE
088	Convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la Fédération Française du Bâtiment (FFB30) dans le cadre de l'animation et la dynamique territoriale de la Maison de l'Habitat France Rénov' de Nîmes Métropole RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : Mme GIANNACCINI Maryse CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, M. CAMPELLO Jean-marc, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PASTOR Frédéric, M. PIO Christophe, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine UNANIMITE
089	Convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la Confédération de l'Artisanat des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB 30) dans le cadre de l'animation et de la dynamique territoriale de la Maison de l'Habitat France Rénov' de Nîmes Métropole RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine ABSTENTIONS : Mme GIANNACCINI Maryse

	CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, M. CAMPELLO Jean-marc, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. GOURDEL Pascal, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PIO Christophe, M. SCHIEVEN Richard, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme VENTURINI Pascale UNANIMITE
090	Demande d'exemption de la commune de Saint-Gilles des obligations de production de logements sociaux issues de la loi solidarité et renouvellement urbain RAPPORTEUR : Mme Rey-Deschamps Geraldine <i>ABSTENTIONS :</i> M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GIACOMETTI Corinne, Mme MENUT Jo CONTRE : M. BASTID Christian, Mme TRONC Marie-Pierre <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, M. BOLLEGUE Jacques, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PIO Christophe, Mme RAINVILLE Marie-France MAJORITE
<i>Politique de la Ville</i>	
091	Avenant numéro 1 à la Convention de maîtrise d'ouvrage unique et de financement pour la réalisation des études, des travaux hydrauliques et des réseaux humides ainsi que les acquisitions des fonciers sur les quartiers de Pissevin/Valdegour à Nîmes dans le cadre du programme NPNRU RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude <i>ABSTENTIONS :</i> CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, M. BOLLEGUE Jacques, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PIO Christophe UNANIMITE
092	Contrat de ville Engagement Quartiers 2030 de Nîmes Métropole : attribution complémentaire de subventions dans le cadre de son appel à projets 2025 RAPPORTEUR : M. Tiberino Richard <i>ABSTENTIONS :</i> M. BERKANI Abderzak, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, Mme GARDET Laurence, Mme ROULLE Sophie

	CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, M. BOLLEGUE Jacques, Mme CHELVI-SENDIN Maud, M. FABREGOUL Olivier, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PIO Christophe UNANIMITE
<i>Culture Traditions</i>	
093	Approbation du principe de gratuité pour les spectacles des opérations "Les Vendredis de l'Agglo et les Pestacles de l'Agglo" pour la saison 2025-2026 RAPPORTEUR : M. Dupret Gael ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. PIO Christophe UNANIMITE
<i>Cycles de l'Eau</i>	
094	Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau, d'assainissement collectif et non collectif - exercice 2024 RAPPORTEUR : M. Chailan Jean-Luc ABSTENTIONS : M. BASTID Christian, Mme GIACOMETTI Corinne CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme GARDET Laurence, Mme MENUT Jo Extrait des discussions : M. FERRIER (Groupe GUCE) explique que l'on pourrait parler du rendement qui est passé à 74%, soit une perte d'eau de 26%, il précise que cela représente 5,8 millions de m³ qui sont perdus, il trouve que ça parle plus, il précise que cela s'ajoute à une baisse conséquente de la consommation qui est aujourd'hui à 15 millions de m³. Ceci expliquant certaines baisses. Il y a eu aussi l'effet d'une prise de conscience, le Covid a eu cet effet salvateur ainsi que toutes les annonces qui ont été faites qui ont permis une vraie baisse de la consommation qui a eu un impact sur le coût de l'eau. La consommation des habitants du territoire de Nîmes Métropole est en dessous de la moyenne nationale. Quant aux pertes, il dit ne pas être satisfait et pense que l'on pourrait perdre beaucoup moins et qu'il faut une volonté politique. Il estime qu'aujourd'hui Nîmes Métropole ne fait pas tout ce qui est en son pouvoir pour essayer de réduire les pertes même si de gros efforts ont été faits.

	Il pourrait aussi parler du taux de renouvellement qui est passé de 0.4 à 0.6%, cela veut dire que dans 100 ans les tuyaux seront renouvelés. Il se demande : « Que va-t-on laisser à nos enfants ? » Par rapport à ce renouvellement, il souhaite poser quelques questions : - 2020, on avait 7 623 mètres pour zéro €. - 2021 7 980 mètres pour 9 684€ - 2023 7 129 mètres pour 7.2 millions € - 2024 10 354 mètres pour 8.9 millions € M. FERRIER demande une explication au sujet de ces chiffres. Il précise que ce qui inquiète le plus les élus du groupe GUCE dans cette présentation, c'est avant tout le déficit de 3.4 millions d'euros au niveau de l'eau et plus de 2 millions d'euros pour l'assainissement ce qui avoisine les 6 millions d'euros pour le délégataire. Plusieurs points ne leur semblent pas en phase avec le contrat initial : - Le personnel : 4 millions aujourd'hui contre 2.9 millions prévus au début. - L'achat d'eau : 1.230 millions contre 299 000 qui étaient prévus. - Et la sous-traitance : 6.528 millions contre 3.341 millions prévus. Il ajoute que si ce déficit n'impacte pas aujourd'hui les contribuables de l'Agglo, il le fera grandement à partir de fin décembre 2027, parce que c'est 60 centimes de plus par m³ qu'il faudra payer. M. CHAILAN (Groupe UPDT) répond qu'il est vrai que le délégataire est déficitaire mais qu'il ne faut pas oublier que maintenant l'Agglomération est à -17% par rapport à la moyenne nationale sur la distribution de l'eau. Il a été économisé 32 millions d'euros, les administrés du territoire ont payé l'eau beaucoup moins cher. Si en 2028 il fallait équilibrer on serait à 50 centimes de plus mais on n'arriverait pas encore à la moyenne nationale. Pendant que Nîmes Métropole augmentera dans 2 ans, il ne faut pas oublier que les autres augmenteront aussi. Il précise que M. FERRIER a raison, la consommation est moindre, c'est un critère qui peut dans le futur nous indiquer qu'il ne faudra pas seulement travailler sur la quantité. D'ailleurs un groupe de travail va être monté pour cela et la quantité va être alliée avec plusieurs autres critères et notamment la qualité, ce qui permettra d'avoir une distribution meilleure pour l'administré. UNANIMITE
095	Rapports annuels des concessionnaires des services publics d'eau et d'assainissement collectif - Exercice 2024 RAPPORTEUR : M. Durand-Coutelle Jean-François ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> UNANIMITE
096	Approbation du choix de la concession de service public pour l'exploitation du service de l'eau potable et du service de l'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2028 RAPPORTEUR : M. Chailan Jean-Luc ABSTENTIONS : Mme COMPEYRON Sylvie CONTRE : M. BASTID Christian, M. BOUGET Vincent, M. DETREZ Pierre-Edouard, Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, Mme MENUT Jo

Ne prend pas part au vote : M. BERTIER Jean-francois, Mme GARDET Laurence, M. GOURDEL Pascal, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. ROUX David, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme VENTURINI Pascale

Extrait des discussions :

M. FERRIER (Groupe GUCE) expose que le 10 juillet une réunion sur le futur mode de gestion de l'eau a été organisée, 5 personnes y assistaient. Une présentation comparative des modes de gestion a été réalisée par un bureau d'études, c'est vrai, à charge selon l'avis du groupe GUCE. Il demande combien cela a coûté. A l'issue de cette présentation, de futures rencontres avaient été convenues, notamment pour débattre un peu plus sur une régie ou sur une délégation de service public (DSP).

Aujourd'hui, l'exécutif a brulé les étapes, il décide sans concertation du futur mode de gestion de l'eau et de l'assainissement. Cet empressement à valider cette délibération n'est, selon lui, rien d'autre que politique, à 6 mois des élections, il aurait été logique et normal de laisser ce choix à la future majorité.

M. PROUST (Président) rappelle à M. FERRIER que ce soir ils sont en Conseil Communautaire et que le débat a lieu au sein de l'hémicycle.

M. FERRIER précise que ce sujet devait être débattu avant le Conseil Communautaire. Il précise qu'il ne dit pas lequel de la Régie ou de la DSP est le meilleur mode de gestion, il ne dit pas que la DSP ou la Régie est la meilleure, il souhaite juste le débat car 45% des Communautés gèrent en régie. Le débat n'a pas été mené jusqu'au bout tel que prévu, c'est le problème.

M. PROUST (Président) explique qu'il y a un rétroplanning par rapport à la passation du marché qui imposait le passage au Conseil Communautaire de ce soir.

M. CHAILAN (Groupe UPDT) ajoute qu'effectivement au mois de juillet le rétroplanning a bien été expliqué par la société et qu'il est normal de prendre des bureaux d'études quand on travaille sur 300 ou 400 millions d'euros. Le but c'est d'être pragmatique, la régie coûte plus cher, les 45% c'est 45% des 36 000 Communes et en particulier les petites. Pour les grandes villes et les Agglomérations c'est 70% pour la DSP. Il a été choisi le mode de gestion qui coûtait le moins cher mais il faut savoir que le délégataire compte tenu de sa quantité de commandes a des prix sur les achats de matériels, lorsque l'on a besoin en urgence d'une expertise spécifique pour PFAS ou lorsqu'il se produit une casse dans un château d'eau, la réaction est immédiate. Il ne faut pas oublier que Nîmes Métropole a alimenté 40 000 nîmois pendant 3 jours en bouteilles, dans la nuit, le délégataire a réussi à faire venir 20 semi-remorques de bouteilles. Il se demande si Nîmes Métropole seule en aurait été capable.

M. PROUST (Président) conclut que les tableaux ont été clairs, ne serait-ce que sur l'innovation, la recherche, l'avantage de la délégation de service public est sans commune mesure avec la régie. Mais, il comprend le point de vue de M. FERRIER, c'est une philosophie et c'est un éternel débat.

MAJORITE

097 Commune de Garons - Approbation du dossier du zonage pluvial. Approbation de l'enquête publique unique. Désignation de la commune de Garons comme autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique

RAPPORTEUR : M. Durand-Coutelle Jean-François

ABSTENTIONS :

CONTRE :

Ne prend pas part au vote : M. VALADE Daniel-Jean mandataire de M. FOURNIER Jean-Paul, Mme GIANNACCINI Maryse, M. GOURDEL Pascal, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M.

	ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. ROUX David, M. VALADE Daniel-Jean, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme VENTURINI Pascale UNANIMITE
098	Commune de Saint-Gilles - Approbation du dossier du zonage pluvial. Approbation de l'enquête publique unique. Désignation de la commune de Saint-Gilles comme autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique RAPPORTEUR : M. Durand-Coutelle Jean-François <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. ROUX David UNANIMITE
099	Commune de Dions - Zonage d'assainissement collectif et non collectif. Approbation définitive RAPPORTEUR : M. Durand-Coutelle Jean-François <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme DE GIRARDI Claude, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, Mme JOUVE-SAMMUT Veronique mandataire de Mme ORLAY-MOUREAU Dolores, M. ROUX David UNANIMITE
100	Commune de Garons - Approbation du dossier du zonage d'assainissement collectif et non collectif. Approbation de l'enquête publique unique. Désignation de la commune de Garons comme autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique RAPPORTEUR : M. Durand-Coutelle Jean-François <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. ROUX David UNANIMITE
101	Aménagement aval du cadereau d'Uzès et du Vistre de la Fontaine compte rendu annuel de la SPL AGATE, Mandat de gestion, arrêté au 31 décembre 2024 RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i>

	UNANIMITE
102	Acquisition et servitude d'inondabilité - travaux en vue de l'augmentation de la capacité de retenue du bassin dit de l'oliveraie dans le cadre du projet d'aménagement du cadereau d'Uzès RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme FAYET Sylvette, M. FERRIER Bruno, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. ROUX David UNANIMITE
103	Approbation du projet d'investissement et du plan de financement de l'opération « PAPI 3 Vistre - Axe 2. Action 2-1-1 - Déploiement d'un réseau de mesures hydrométéorologiques sur le territoire Nîmes Métropole » en vue de la demande de financement à l'Union Européenne dans le cadre du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 et auprès de l'Etat - DDTM du Gard - volet Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme BOURGADE Mary, Mme DE GIRARDI Claude, Mme GARDET Laurence, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, M. ROUX David, M. VALADIER Eddy UNANIMITE
104	Projet d'aménagement hydraulique de la Vallongue à Bernis Autorisation de déclaration d'intention, de dépôt des dossiers réglementaires et de demande d'ouverture d'enquête publique unique et conjointe RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ESCOJIDO Frédéric, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. ROUX David UNANIMITE
<i>Prospective et Innovation</i>	

105	Adhésion au lot « Solutions infrastructures et WIFI » de la centrale d'achat RESAH RAPPORTEUR : M. Planes Patrice <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. PASTOR Frédéric, M. ROUX David UNANIMITE
106	Adhésion à l'association ADULLACT RAPPORTEUR : M. Planes Patrice <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. ROUX David UNANIMITE
Mobilité Transport	
107	Mise à la vente ou à la destruction des véhicules 519, 4301, et 6431 du réseau de transport en commun Tango, propriété de Nîmes Métropole RAPPORTEUR : M. Campello Jean-Marc <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, M. COURDIL Francois, M. ESCOJIDO Frédéric, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. MAZAUDIER Jean-Claude, M. PLANES Patrice, Mme ROUVERAND Valérie, M. ROUX David UNANIMITE
108	Approbation de la convention attributive de cofinancement avec Voies Navigables de France dans le cadre du CPIER Rhône-Saône 2021-2027 «Projet de restauration et de développement du canal du Rhône à Sète » RAPPORTEUR : M. Campello Jean-Marc <i>ABSTENTIONS :</i> <i>CONTRE :</i> <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. LEROI Renaud, Mme REY-DESCHAMPS Geraldine, M. ROUX David UNANIMITE

109	Autorisation de signature d'un protocole transactionnel avec la société JCDECAUX France, venant aux droits de la société Pisoni Publicité, pour le règlement du solde des bons de commande 22A et 29 issus de l'accord-cadre n°190184 RAPPORTEUR : M. Campello Jean-Marc ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. LEROI Renaud, M. PASTOR Frédéric, M. ROUX David UNANIMITE
110	Convention tripartite relative à l'échange et à la collecte de données à caractère personnel dans le cadre de vente de titres de transports sur le réseau de transports en commun Tango intervenant sur l'ensemble du territoire de Nîmes Métropole RAPPORTEUR : Mme De Girardi Claude ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme DE GIRARDI Claude, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. LEROI Renaud, M. PASTOR Frédéric, M. ROUX David UNANIMITE
111	Convention de maîtrise d'ouvrage unique portant sur la création d'une voie verte sur le domaine privé de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Vistre Vistrenque (EPTB VV) le long du cours d'eau le Buffalon entre Rodilhan et le Mas de Peyre RAPPORTEUR : M. Marcos Antoine ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, M. BERKANI Abderzak, M. BOLLEGUE Jacques, M. CAMPELLO Jean-marc, M. CHAILAN Jean-Luc, Mme DE GIRARDI Claude, M. DESCLOUX Jean-Luc, M. DUPRET Gael, M. FERRIER Bruno, M. DESCLOUX Jean-Luc mandataire de M. GRANCHI Theos, Mme ROUVERAND Valérie mandataire de Mme GUERIN-GRAIL Lisbeth, M. VERDIER Michel mandataire de M. HAMARD Michel, M. JACOB Thierry, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. LEROI Renaud, M. MARCOS Antoine, M. MAZAUDIER Jean-Claude, M. NICOLAS Rémi, M. PLANES Patrice, Mme RAINVILLE Marie-France, Mme ROUVERAND Valérie, M. ROUX David, M. VERDIER Michel UNANIMITE
112	Appel à Manifestation d'Intérêt pour la cession à titre gratuit de 33 Vélos à Assistance Electrique, de 3 Vélos de Ville et 1 Vélo Pliant par Nîmes Métropole RAPPORTEUR : M. Marcos Antoine ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. LEROI Renaud, M. ROUX David

	UNANIMITE
<i>Développement Durable</i>	
113	Convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergies entre le Territoire d'Énergie du Gard SMEG 30 et Nîmes Métropole. RAPPORTEUR : M. De Gonzaga Patrick ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme MAY Chantal mandataire de Mme GIBON Amelie, M. ESCOJIDO Frédéric, M. FERRIER Bruno, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. LEROI Renaud, Mme MAY Chantal, M. PLANES Patrice, M. ROUX David UNANIMITE
114	Convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie entre Nîmes Métropole et le Territoire d'Énergie du Gard SMEG 30 pour l'accompagnement des communes membres de Nîmes Métropole. RAPPORTEUR : M. De Gonzaga Patrick ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, Mme BARBUSSE Marie-chantal, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, Mme MAY Chantal mandataire de Mme GIBON Amelie, Mme BARBUSSE Marie-chantal mandataire de Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme DE GIRARDI Claude, M. ESCOJIDO Frédéric, M. GOURDEL Pascal, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. PIO Christophe mandataire de Mme LEBLOND Tiphaine, M. LEROI Renaud, Mme MAY Chantal, M. PIO Christophe, M. PLANES Patrice, Mme ROULLE Sophie, M. ROUX David, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme VENTURINI Pascale UNANIMITE
115	Candidature de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole au dispositif national « Territoires engagés pour la nature 2025-2028 » RAPPORTEUR : M. Angelras Bernard ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme COMPEYRON Sylvie, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. LEROI Renaud, M. ROUX David

	UNANIMITE
<i>Environnement</i>	
116	Convention pour l'implantation et le suivi de sites de compostage partagé par le CCAS de Saint Gilles, sur la commune de Saint Gilles RAPPORTEUR : M. Angelras Bernard ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ARCHIMBAUD Nadia, Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. DOUAIS Xavier, Mme ARCHIMBAUD Nadia mandataire de M. GILLI Serge, M. GOURDEL Pascal, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. LEROI Renaud, M. NICOLAS Rémi, M. DOUAIS Xavier mandataire de Mme PROHIN Aurelie, M. VALADIER Eddy mandataire de Mme RICHARD Fabienne, Mme ROULLE Sophie, M. ROUX David, M. VALADIER Eddy, M. GOURDEL Pascal mandataire de Mme VENTURINI Pascale UNANIMITE
117	Convention de partenariat entre Nîmes Métropole et l'association Lulu Zed RAPPORTEUR : M. Angelras Bernard ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> DELIBERATION RETIRÉE
118	Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets - exercice 2024 RAPPORTEUR : M. Angelras Bernard ABSTENTIONS : M. BOUGET Vincent CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BELHAJ Halim, Mme FAYET Sylvette, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. LEROI Renaud, M. ROUX David UNANIMITE

<i>Plan Alimentaire Territorial</i>	
119	Versement d'une subvention à la Fédération Gardoise des Vins IGP du Gard pour le soutien à l'accompagnement technique des vignerons face aux défis climatiques et environnementaux RAPPORTEUR : M. Gadille Gilles ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. ANGELRAS Bernard, M. BASTID Christian, M. BERTIER Jean-francois, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, M. ROUX David, M. VERDIER Michel UNANIMITE
120	Versement d'une subvention de Nîmes Métropole à l'association Ancr'âge pour la création d'un site expérimental et de formation sur la commune de St-Mamert-du-Gard RAPPORTEUR : M. Verdier Michel ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> M. BERTIER Jean-francois, Mme GIACOMETTI Corinne, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, Mme MENUT Jo, M. ROUX David UNANIMITE
121	Versement d'une subvention de Nîmes Métropole à l'association Abeille et Biodiversité pour la réalisation du festival Natura Vaunage 2025 RAPPORTEUR : M. Verdier Michel ABSTENTIONS : CONTRE : <i>Ne prend pas part au vote :</i> Mme ROULLE Sophie mandataire de M. BONNE Olivier, M. ROUX David mandataire de M. LACHAUD Yvan, Mme ROULLE Sophie, M. ROUX David UNANIMITE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H45

Le Président,
Franck PROUST